

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# MONCEAU PATRIMOINE (FR0010515940)

Société de gestion: FINANCIERE DE LA CITE

## Objectifs et politique d'investissement

Monceau Patrimoine a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (indice composite : 50% Stoxx Europe 50 (ex DJ Stoxx50) dividendes réinvestis, 50% EONIA Capitalisé) par une gestion visant à privilégier la qualité intrinsèque des titres.

Le fonds peut être investi en actions, en obligations (dont obligations convertibles, obligations à taux fixes, variables ou indexés, obligations callable ou puttable) en titres de créances négociables, en instruments du marché monétaire et en parts ou actions d'OPC dans le but d'investir la trésorerie du fonds.

Concernant l'investissement en actions, le Fonds est spécialisé dans les actions (et titres assimilés), de toute taille de capitalisation, émises par des entreprises européennes cotées sur des marchés réglementés et en fonctionnement régulier. Les critères de sélection reposent notamment sur la valeur d'actif des sociétés, leur rendement sur fonds propres, leur politique de distribution de résultats, etc.

Le Fonds n'a pas de spécialisation sectorielle. La répartition du portefeuille actions par secteurs et par pays est contrôlée a posteriori. Il peut faire l'objet d'ajustements, pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité ou une zone géographique.

En matière d'obligations, le gérant sélectionne des obligations européennes selon une méthode de sélection de titres qui privilégie notamment :

- La qualité intrinsèque de l'émetteur de l'obligation ; les émetteurs pourront appartenir au secteur public, para-public ou privé ;
- Les caractéristiques techniques de l'obligation (taux actuariel, sensibilité).

Concernant les obligations convertibles, le gérant sélectionne des obligations européennes convertibles ou échangeables en actions selon une méthode de sélection de titres fondée sur :

- la qualité intrinsèque de l'émetteur de l'obligation convertible ou échangeable
- la qualité intrinsèque de l'action sous-jacente,
- le profil de risque de l'obligation déterminé sur des critères techniques qui sont propres aux obligations convertibles ou échangeables, à savoir la « sensibilité » action, (mesurée par le delta de l'obligation), la volatilité implicite de (des) l'option(s) inhérente(s) à l'obligation, la sensibilité au taux et crédit de l'émetteur.

Ainsi, le gérant sélectionne les obligations qui devraient présenter les meilleurs potentiels de rendement (obligataire, actions, option) en fonction du profil des entreprises émettrices et sous-jacentes.

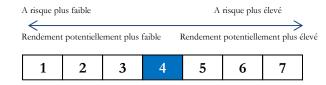
Le fonds ne se fixe pas de contrainte en matière de notation.

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés (futures, options, swap cap floor, acquisitions ou cessions temporaires de titres) traités sur des marchés organisés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques actions, taux et change.

L'allocation d'actifs est déterminée en fonction des anticipations de croissance économique et des politiques monétaires des différentes zones développées. L'exposition par catégorie d'actifs peut varier de 0 à 100% de l'actif ; de même, le FCP n'a pas de spécialisation géographique.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés et ou distribués ; la durée de placement recommandée est de 3 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+1.

## Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

#### Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 4 lié à un investissement dans un fonds diversifié pouvant investir sur différentes classes d'actifs : actions, titres de créances (dont obligations convertibles, obligations à taux fixes, variables ou indexés, titres de créances négociables), instruments du marché monétaire.

### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : dans le cadre d'une gestion diversifiée, les choix d'actifs dépendent des anticipations de l'évolution des différents marchés, dont l'éventuel baisse peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ; il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;
- Risque de crédit : la dégradation de la qualité des émetteurs de titres de créances détenus en portefeuille peut entraîner une baisse de la valeur des obligations détenues en portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative.

#### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

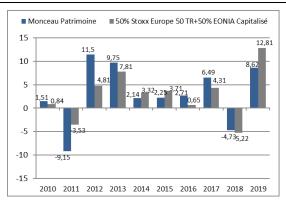
	*
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant etre prélevé sur votre capital (avant que œlui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,05%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par
Commission	rapport à l'indiæ de référence composite 50%
de performanœ	Stoxx Europe 50 dividendes reinvestis + 50% EONIA Capitalisé
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier	

\*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 mars 2020, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12 à 13 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet <a href="https://www.financieredelacite.com">www.financieredelacite.com</a>

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Sur la période antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2008, l'indice de référence du Fonds était l'indice composite 50% EONIA - 50% MSCI World index en €.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 29/11/2007 Devise de calcul des performances passées : Euro

La performance du Fonds est calculée coupons nets réinvestis. La performance de l'indicateur de référence tient compte des éléments de revenus distribués à compter du 29 mars 2013.

## Informations Pratiques

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services.

#### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 4 rue Berryer, 75008 Paris.

### Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA). Elle est disponible auprès de la société de gestion (4, rue Berryer, 75008 Paris ; 01 5393 3830).

**Fiscalité :** Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agrée par la France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agrée par la France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société <u>www.financieredelacite.fr</u> et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 avril 2020.

